

Travaux majeurs d'une **valeur de plus de 625 000 \$** aux habitations Parc Royal en 2010



Depuis le début du mois de juin, des travaux majeurs sont en cours à plusieurs adresses des habitations Parc Royal. Au programme : la modification des mains courantes des escaliers intérieurs pour les rendre plus sécuritaires, réfection partielle de la maçonnerie et remplacement de certains fonds de balcon rendus en fin de vie utile. L'ensemble de ces interventions représente une somme de plus de 625 000 \$.

Si tout se passe comme prévu, les travaux devraient tirer à leur fin au début du mois d'octobre 2010. Comme dans tout chantier majeur, quelques inconvénients feront partie du quotidien des locataires : bruit, poussière, va-et-vient dans et autour des immeubles. Nous sommes conscients des dérangements que causent ces travaux et nous travaillons à ce qu'ils soient achevés le plus rapidement possible.

L'Office municipal d'habitation de Montréal tient à remercier les locataires des habitations Parc Royal de leur patience et de leur collaboration dans le cadre de ces travaux. Nous espérons améliorer votre sécurité et votre qualité de vie durablement.



AVEC VOUS

Le 19 mai 2010, une rencontre de consultation a eu lieu au local communautaire des habitations Parc Royal, situé à l'appartement 2 du 1455, rue Élizabeth. **Monique Dupras**, agente de liaison, et **Guy Couillard**, directeur de projets, ont exposé aux 14 locataires présents la nature des travaux à venir et l'échéancier prévu. **Claire Katma**, du projet Habiter la mixité, était également sur place.

Les personnes présentes étaient invitées à poser leurs questions sur les travaux et à faire part de leurs préoccupations. Fiers de leurs deux superbes jardins communautaires, les locataires tenaient à protéger les végétaux pendant les travaux afin de préserver ces espaces verdoyants. On se rappellera que les habitations Parc Royal sont de fidèles participantes au concours Les Pouces verts, organisé par l'Office municipal d'habitation de Montréal !



EXPLICATION DES TRAVAUX

RÉNOVATION, RÉPARATION ET AMÉLIORATION	POURQUOI	RÉSULTATS
Modification des mains courantes des escaliers intérieurs.	Il faut corriger l'aspect des mains courantes afin qu'elles répondent aux normes de sécurité.	Plus grande sécurité
Rejointoiement partiel et réfection de la maçonnerie à quelques endroits sur certains bâtiments.	Avec le temps, le mortier s'effrite et il faut le refaire.	Meilleure étanchéité du bâtiment
Remplacement de certains fonds de balcon en fin de vie utile.	Les planchers de balcon qui ont été identifiés comme étant en fin de vie utile seront remplacés par des fonds de balcon en fibre de verre plus solide pour assurer leur permanence.	Plus grandes sécurité et intégrité du bâtiment



RÔLE DU LOCATAIRE - À VOUS D'AGIR

Vous pouvez aider au bon déroulement du chantier en suivant les consignes qui sont affichées sur les avis qui seront distribués dans les habitations au début de chacun des types de travaux.

Dans le cas des travaux de maçonnerie, si votre immeuble est touché, il est préférable de dégager les balcons et de tenir les fenêtres fermées pour éviter que les petits débris relatifs aux travaux de maçonnerie n'endommagent votre matériel.

AU MOMENT DES TRAVAUX DE MAÇONNERIE ET DE REMPLACEMENT DES FONDS DE BALCON, CERTAINES ANTENNES PARABOLIQUES DEVRONT ÊTRE ENLEVÉES. SI TEL EST LE CAS POUR VOTRE ANTENNE, VOUS RECEVREZ UN AVIS PERSONNALISÉ À CET EFFET.



BALCON DÉGAGÉ, PRÊT POUR LES TRAVAUX.

Dans le cas de la modification des mains courantes des escaliers intérieurs, des avis seront distribués pour vous informer des travaux qui auront lieu dans les escaliers principaux (avant) et secondaires (arrière).

L'entrepreneur affichera les avis 48 heures avant le début des travaux dans votre immeuble. La séquence des immeubles et les dates précises où se dérouleront les travaux dans votre immeuble restent encore à déterminer.

Malgré ces travaux, vous pouvez continuer à utiliser votre clé et vous pouvez circuler dans les escaliers après 17 h. Lors des travaux dans les escaliers avant, les locataires pourront circuler ou faire livrer par la porte arrière de leur immeuble durant les heures actives du chantier seulement (avant 17 h). Informez-en vos visiteurs et vos livreurs s'ils arrivent avant 17 h !

L'ENTREPRENEUR

Construction JYL inc. est l'entrepreneur qui coordonne les travaux aux habitations Parc Royal. L'horaire de travail des ouvriers est de 7 h à 16 h du lundi au vendredi. Dans certains cas exceptionnels, il pourrait y avoir prolongation de cette plage horaire si la bonne marche des travaux l'exigeait.

L'ÉQUIPE DE L'OMHM AUX HABITATIONS PARC ROYAL

ÉQUIPE LIÉE AUX TRAVAUX MAJEURS

- ◆ Agente de liaison :
Monique Dupras
- ◆ Directeur de projets :
Guy Couillard



Monique Dupras



Guy Couillard

EMPLOYÉS AFFECTÉS À VOTRE IMMEUBLE

- ◆ Préposé à l'entretien et aux réparations :
Mario Mital
- ◆ Agent de location :
Dany Taleb
- ◆ Organisatrice communautaire :
Judith Lemaire



Dany Taleb



Judith Lemaire

PRÉVENTION SUR LE CHANTIER

- tenez-vous loin des échafaudages et des équipements de l'entrepreneur, y compris les conteneurs à déchets;
- respectez les périmètres de sécurité identifiés par des rubans de couleur, des bornes ou des clôtures et faites attention aux chutes de débris;
- suivez la signalisation temporaire pour l'utilisation des escaliers;
- informez vos enfants des consignes de sécurité.

L'OMHM à votre service!

ENTRETIEN, RÉPARATIONS et EXTERMINATION
7 h à 23 h – 7 j/7



RÉPARATIONS URGENTES
ET SÉCURITÉ
24 h/24 – 7 j/7

514 872-OMHM (6646)



Office municipal
d'habitation
de Montréal

INFOCHANTIER est publié par le Service des communications et l'équipe Recherche et promotion du développement social de l'Office municipal d'habitation de Montréal.

415, rue Saint-Antoine Ouest, Montréal (Québec) H2Z 1H8
Téléphone : 514 872-2016

INFOCHANTIER vous informe sur les **chantiers de travaux majeurs** prévus dans votre immeuble.

INFOCHANTIER vous informe sur les **chantiers de consultation** qui sondent votre opinion.

INFOCHANTIER est publié parce que l'amélioration de la qualité de vie dans les immeubles nécessite l'engagement de tous : le personnel de l'OMHM, le personnel des entrepreneurs, et les locataires.

Coordination et rédaction
Martine Di Loreto

Graphisme
Optik Design inc.